J'étais chez Sa'îd ibn Jubayr quand il demanda : « Qui a vu, parmi vous, l'étoile tomber hier ? - Je répondis : Moi ! Puis, j'ai dit : Toutefois, je n'étais pas en train de prier, mais j'avais été piqué [par un scorpion]

Ḥuṣayn ibn 'Abdirraḥmân a dit : « J'étais chez Sa'îd ibn Jubayr quand il demanda : « Qui a vu, parmi vous, l'étoile tomber hier ? - Je répondis : Moi ! Puis, j'ai dit : Toutefois, je n'étais pas en train de prier, mais j'avais été piqué [par un scorpion] - Qu'as-tu fait alors ? demanda-t-il. - J'ai demandé qu'on m'exorcise, répondis-je. - Qu'est-ce qui t'a poussé à faire cela ? ajouta-t-il. - Je répliquai : Un hadith que nous a rapporté Ash-Sha'bî. - Et que vous a-t-il rapporté ? demanda-t-il. - J'ai dit : Il nous a rapporté que Buraydah ibn Al-Ḥuṣayb [Al-Aslamî] a dit : « Point d'exorcisme sauf en cas de mauvais œil ou de poison ! » [Sa'îd] ajouta : A bien agi quiconque s'est arrêté à ce qu'il a entendu ! Mais, Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) nous a rapporté que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Les communautés m'ont été présentées. J'ai vu un Prophète qui n'avait avec lui qu'un petit groupe, un autre avec un ou deux hommes, et un troisième qui n'avait personne avec lui. C'est alors que j'ai aperçu une masse noire de gens et j'ai cru qu'il s'agissait de ma communauté, mais on m'a dit : « C'est Moïse (sur lui la paix) et son peuple. [Regarde plutôt vers l'horizon !] » J'ai alors regardé et j'ai vu une masse [encore plus] noire de gens. On m'a alors dit : [« Regarde l'autre côté de l'horizon ! » Et il y avait également une masse noire de gens.] – « Voici ta communauté ! Et parmi eux, il y en aura soixante-dix mille qui entreront au Paradis sans jugement, ni châtiment. » Il se leva ensuite et regagna sa maison. Les gens polémiquèrent au sujet de ceux qui entreront au Paradis sans jugement, ni châtiment. Certains dirent : « Peut-être s'agit-il de ceux qui ont tenu compagnie au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut). » D'autres supposèrent : « Peut-être s'agit-il de ceux qui sont nés dans l'islam et n'ont donné aucun associé à Allah. » Et ils mentionnèrent d'autres choses [encore]. Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) sortit alors à leur rencontre et demanda : « A quel sujet polémiquez-vous ? » Ils l'en informèrent, alors il déclara : « Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on pratique l'exorcisme sur eux, qui ne se cautérisent pas, qui ne consultent pas les augures et qui placent entièrement leur confiance en leur Seigneur. » 'Ukâshah ibn Miḥṣan se leva alors et dit : « Invoque Allah pour qu'Il me compte parmi eux ! » Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) affirma : « Tu es l'un d'entre eux ! » Un autre homme se leva et demanda : « Invoque Allah pour qu'Il me compte parmi eux ! » Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) répondit alors : « 'Ukâshah t'a devancé. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ḥuṣayn ibn 'Abdirraḥmân (qu'Allah lui fasse miséricorde) nous informe d'une discussion qui

eut lieu entre lui et Sa'îd ibn Jubayr (qu'Allah lui fasse miséricorde) au sujet de l'exorcisme lorsque Ḥuṣayn fut piqué par un scorpion et demanda qu'on l'exorcise par une incantation légiférée (« Ar-Ruqyah Al-Mashrû’ah »). Lorsque Sa'îd lui demanda la preuve de son agissement, celui-ci l'informa d’un hadith que lui avait rapporté Ash-Sha'bî qui autorisait l'exorcisme contre le mauvais œil ou le poison. Sa'îd le félicita alors de son agissement mais il lui rapporta un hadith qui incitait à délaisser l'exorcisme. Il s'agissait du hadith d'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) qui contenait quatre caractéristiques dont ceux qui s’en parent méritent d’entrer au Paradis sans jugement, ni châtiment. Et ces personnes sont celles qui ne demandent pas qu'on pratique l'exorcisme sur elles, ni la cautérisation, qui ne consultent pas les augures et qui se reposent [sincèrement et] véridiquement sur Allah, Exalté soit-Il. Et quand 'Ukâshah demanda au Prophète (sur lui la paix et le salut) d'invoquer Allah en sa faveur afin qu'Il le compte parmi eux, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) l'informa alors qu'il en faisait partie. Et lorsqu'un autre homme se leva et demanda la même chose, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui répondit, avec douceur, que cela n'était pas possible, afin de fermer la porte à toute nouvelle demande.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3396